

**Adresse du chantier :**

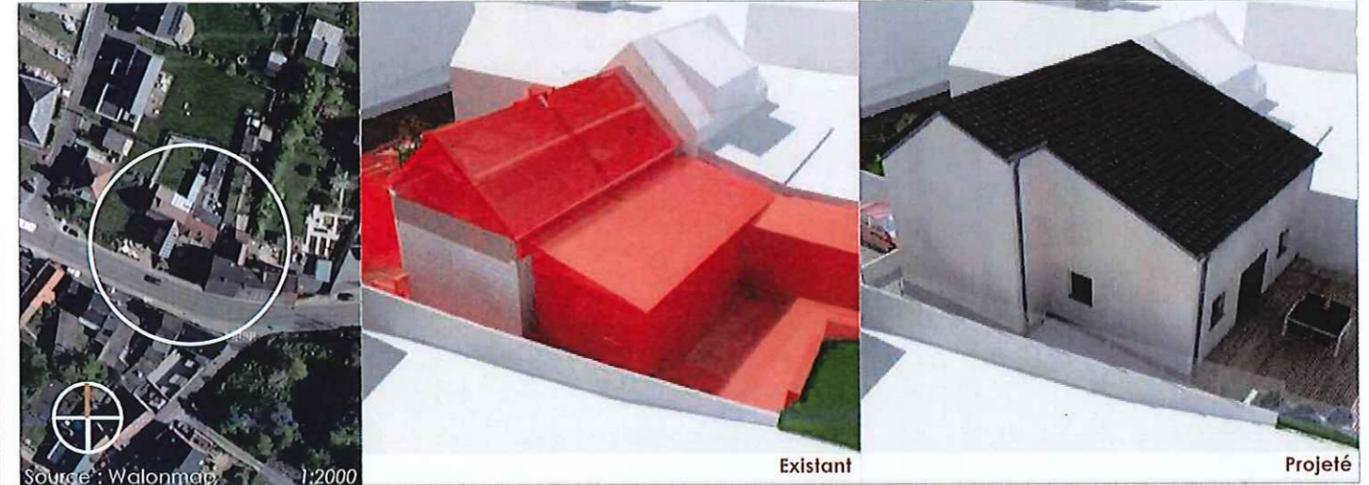
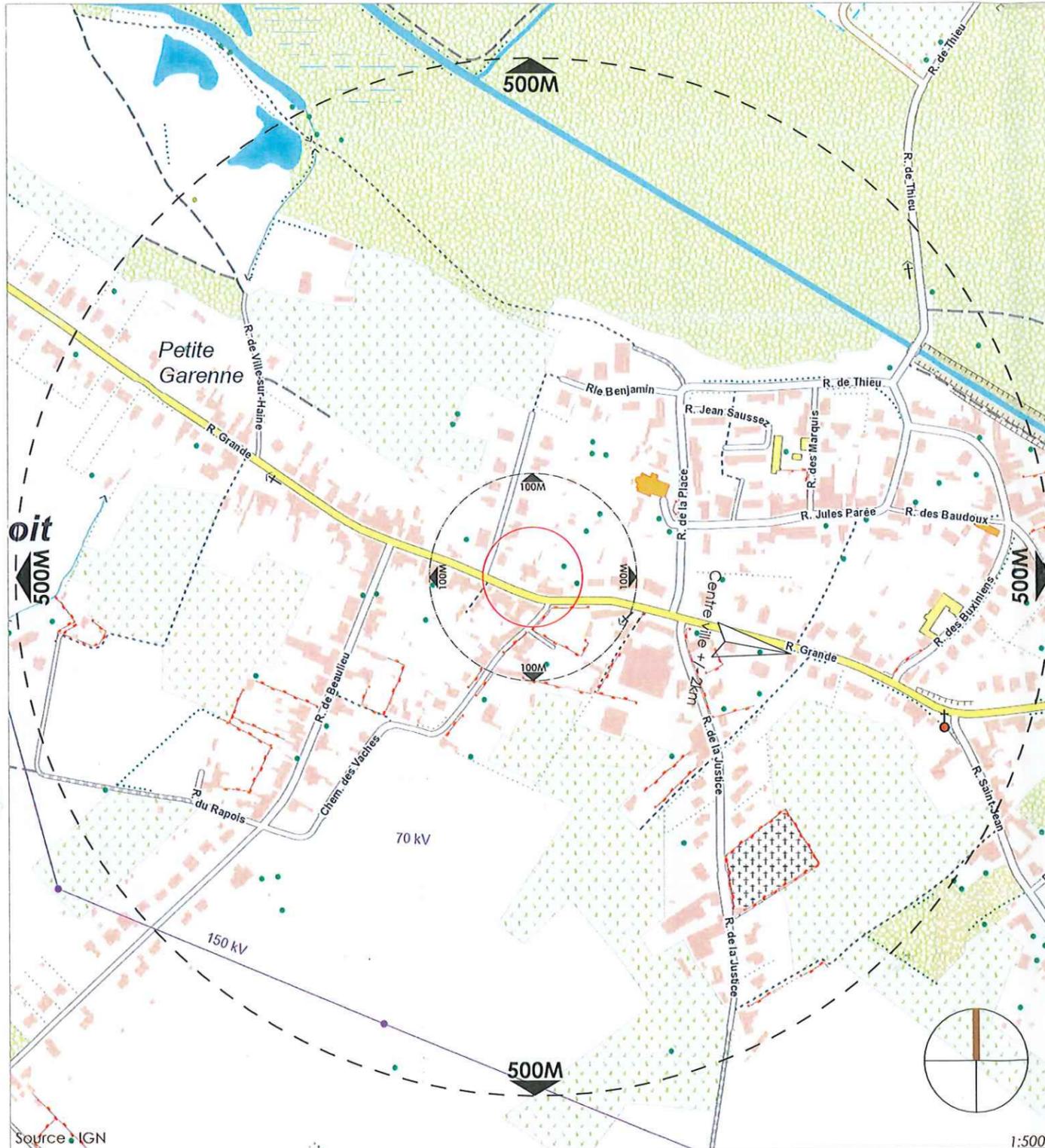
Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

**Section cadastrale :**

LA LOUVIERE | DIV 9 | Section B | 22k

# DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

## Rehausse simplification du volume principal d'une habitation



**Index des pages**

| N. | Nom                              |
|----|----------------------------------|
| 1  | Page de garde                    |
| 2  | Reportage photographique         |
| 3  | Existant : Contexte urbanistique |
| 4  | Existant : Implantation          |
| 5  | Projeté : Implantation           |
| 6  | Coupes de profil                 |
| 7  | Coupes de profil                 |
| 8  | Schéma d'égouttage               |
| 9  | Rez-de-chaussée                  |
| 10 | Niveau 1                         |
| 11 | Coupe AA                         |
| 12 | Coupe BB                         |
| 13 | Élévations (Avant et arrière)    |
| 14 | Élévations (Droite et gauche)    |
| 15 | Perspectives                     |
| 16 | Fiche récapitulative             |

**Architecte** \_\_\_\_\_  
**Maître de l'ouvrage** \_\_\_\_\_

la province de Hainaut \_\_\_\_\_  
 Vu et approuvé le: \_\_\_\_\_

**Objet de la demande**

Le projet consiste en la rehausse d'un bâtiment dont les pièces situées au niveau 1 ne sont pas habitables et dont l'annexe arrière ne fut pas construite dans les règles de l'art (vis à vis avec le voisin de droite, structure portante peu fiable, toiture en plaque amiantée, etc.)  
 Liste des matériaux  
 Revêtement principal : Cimentage ton gris  
 Toiture : Tuiles terre cuite noires  
 Fenêtres : PVC ton gris  
 Seuil : Pierre bleue

Vu et approuvé par le Collège  
 Communal en séance du  
**31 JAN 2022**  
 sous réserve des conditions  
 supplémentaires imposées par le permis  
 d'urbanisme n° **P0121128X**  
 Par le Collège



Pour le Directeur général,  
 Directrice déléguée,  
 Silvana RUSSO



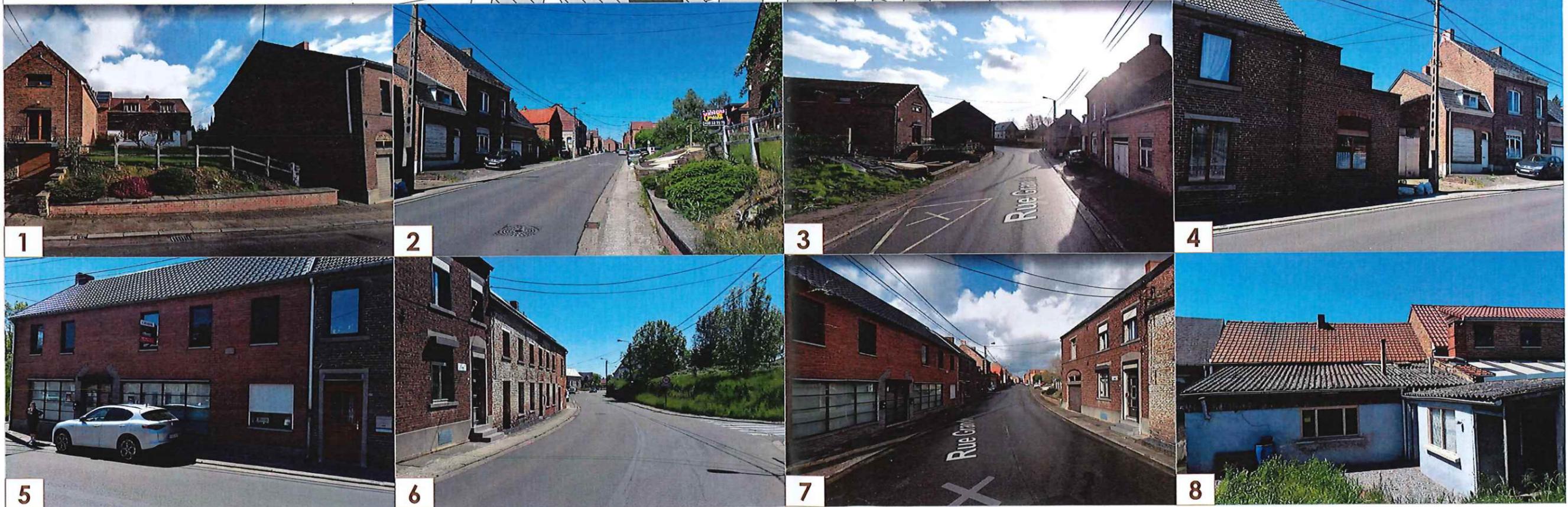
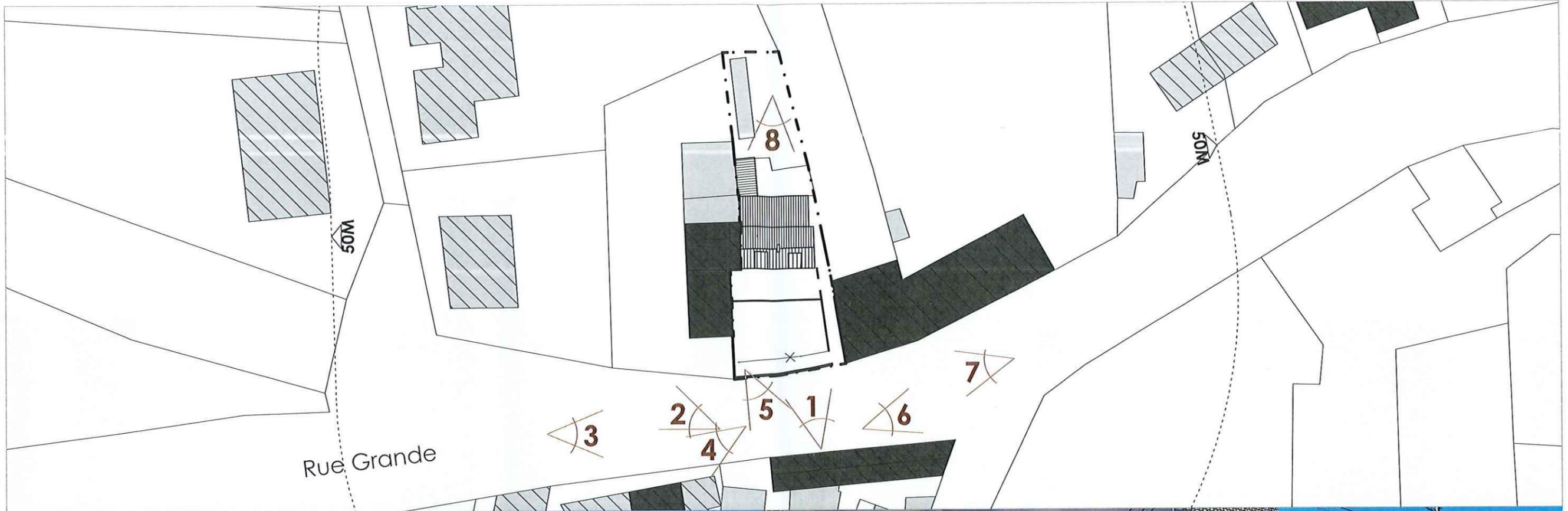
Pour le Bourgmestre,  
 L'Echevin délégué,  
 Pascal LEROY

**Cadre réservé à l'administration**

Ce document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de l'Auteur de Projet. Celui-ci conserve en toute hypothèse, la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception qui pourra être utilisée à aucunes autres fins que celles définies contractuellement.

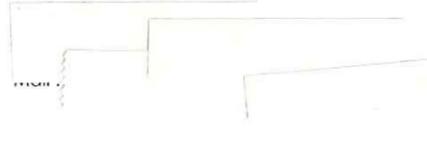
La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coallor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Les niveaux d'égouttage sont indiqués sur le plan à titre purement indicatif. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I  
 Numéro dossier : 210  
 Export : 06-09-21  
 Format : A3 Page : 1/16



**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

Architecte



Maître de l'ouvrage



Adresse du chantier

Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet



Permis d'urbanisme



Exécution



La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévoindra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 2/16

# Légende

| Habitat             | Toit plat  | Toit à pans                    |
|---------------------|------------|--------------------------------|
| Rez + (combles)     | [Yellow]   | [Yellow with diagonal lines]   |
| Rez + 1 + (combles) | [Pink]     | [Pink with diagonal lines]     |
| Rez + 2 + (combles) | [Red]      | [Red with diagonal lines]      |
| Rez + 3 + (combles) | [Orange]   | [Orange with diagonal lines]   |
| Rez + 4 + (combles) | [Dark Red] | [Dark Red with diagonal lines] |

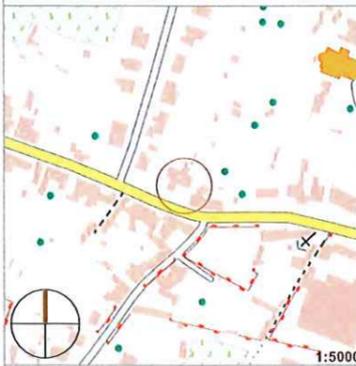
  

| Activité économique | Toit plat | Toit à pans               |
|---------------------|-----------|---------------------------|
| Rez + (combles)     | [R]       | [R with diagonal lines]   |
| Rez + 1 + (combles) | [R+1]     | [R+1 with diagonal lines] |
| Rez + 2 + (combles) | [R+2]     | [R+2 with diagonal lines] |
| Rez + 3 + (combles) | [R+3]     | [R+3 with diagonal lines] |
| Rez + 4 + (combles) | [R+4]     | [R+4 with diagonal lines] |

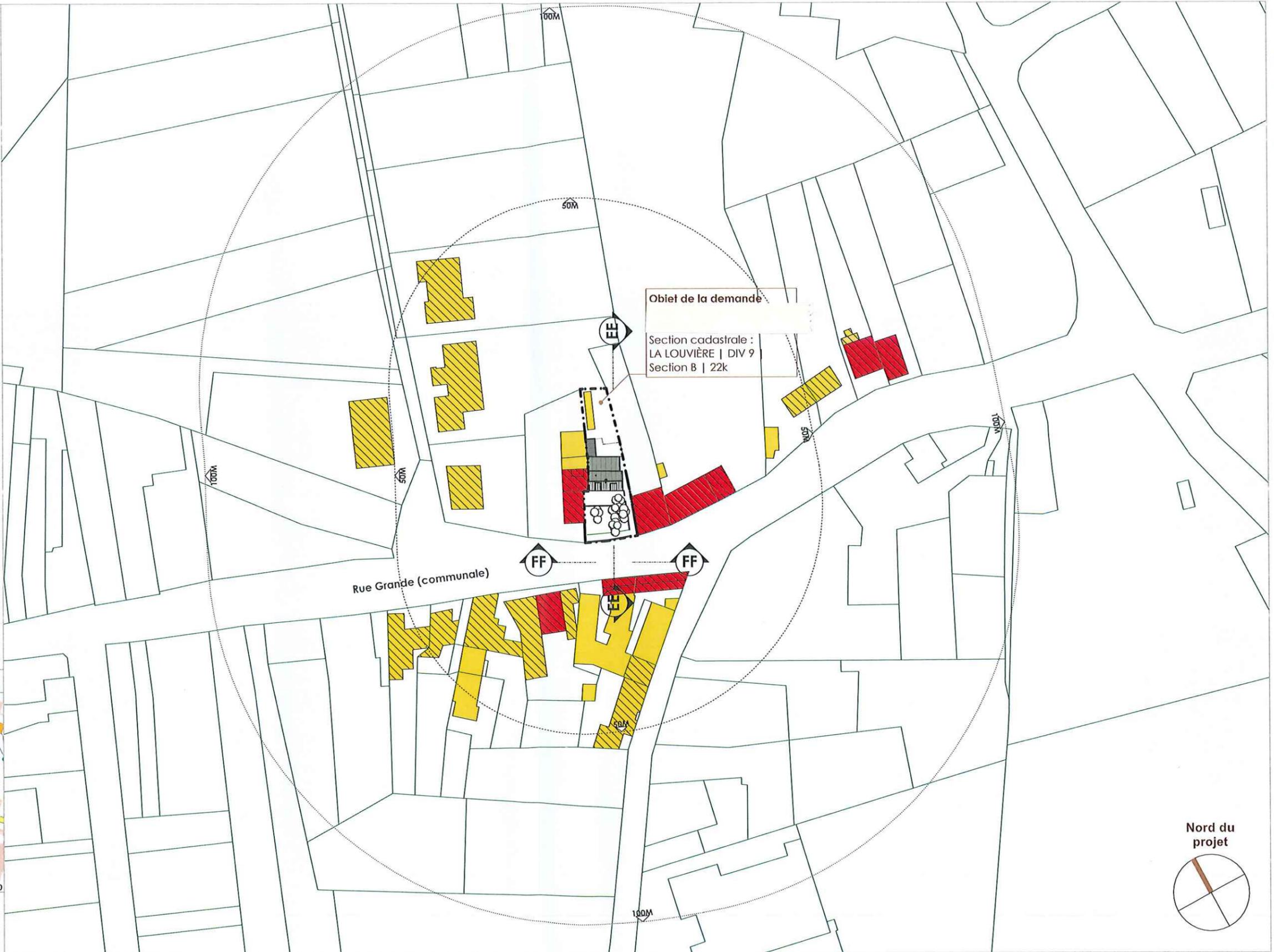
  

| Equipement          | Toit plat | Toit à pans               |
|---------------------|-----------|---------------------------|
| Rez + (combles)     | [R]       | [R with diagonal lines]   |
| Rez + 1 + (combles) | [R+1]     | [R+1 with diagonal lines] |
| Rez + 2 + (combles) | [R+2]     | [R+2 with diagonal lines] |
| Rez + 3 + (combles) | [R+3]     | [R+3 with diagonal lines] |
| Rez + 4 + (combles) | [R+4]     | [R+4 with diagonal lines] |

## Végétation dans un rayon de 100m



Réseaux de principe de système d'évacuation des eaux voir schéma d'égouttage / Prises de vues photos, voir, reportage photographique



## Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

Avant-projet

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 3/16

Rue Grande 101

7110 Bousoif

HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |

Section B | 22k

Permis d'urbanisme

Exécution

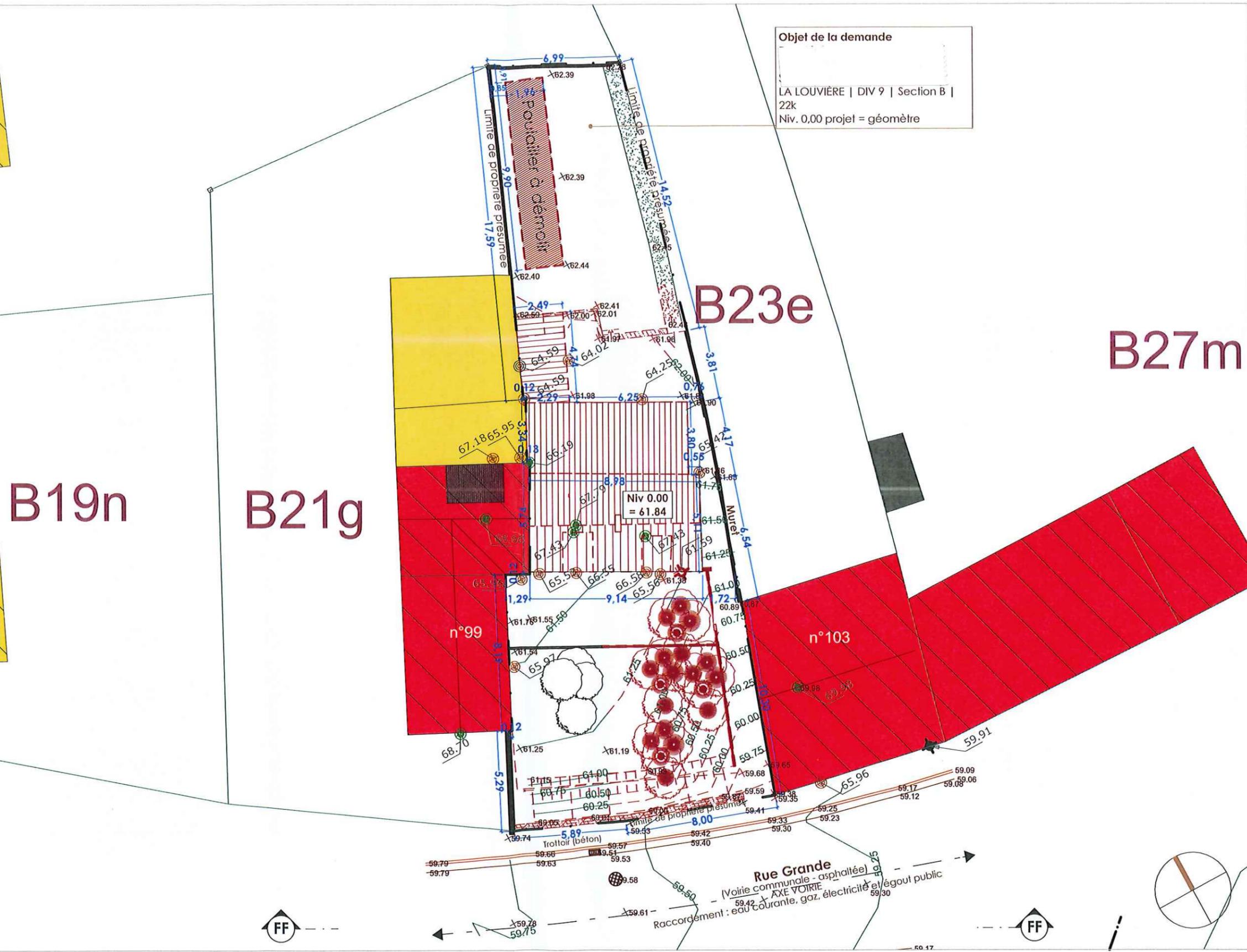
Échelle : 1:1000

Existant : Contexte urbanistique

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

**ABORDS & IMPLANTATION**

- Graviers
- Dalles béton
- Dalles gazon
- Engazonnement
- Arbre caduque hautes tiges
- Conifère
- Arbustes
- Limite de propriété
- Axe voirie double sens
- Haie d'essences régionales
- Clôture
- Filet d'eau
- Bordure haut
- Bordure bas
- Cadastre
- Pavé gaz
- Piquet bus
- Point de niveau
- Taque hydrant
- Pavé eau
- Taque
- Avaloir
- Seuil
- Sous-corniche
- Couvre-mur
- Faîte
- Taque d'égout
- Poteau électrique
- Niveau sol 10.11



**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

Avant-projet

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI



Rue Grande 101  
7110 Bousoif  
HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Permis d'urbanisme

Exécution

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

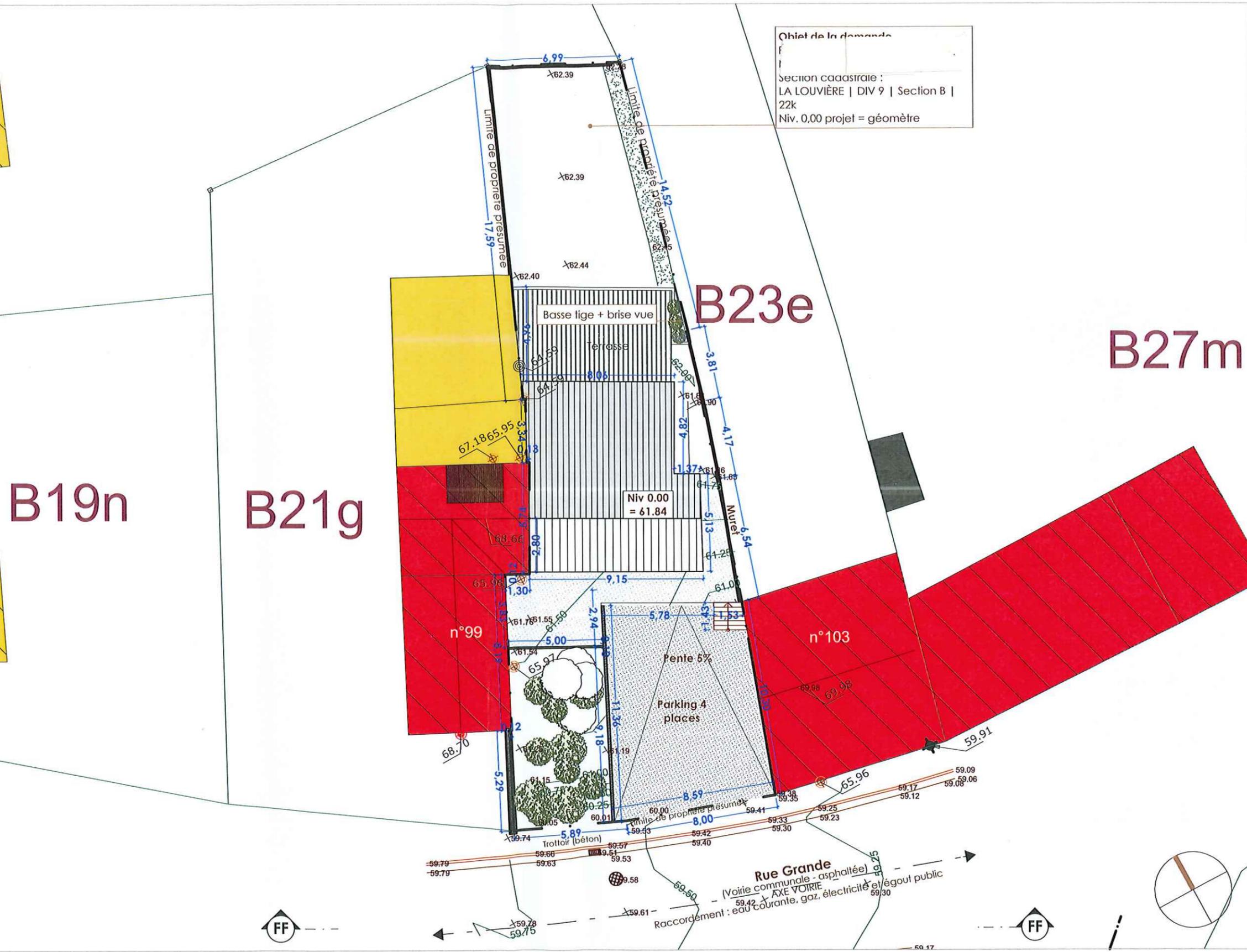
Format : A3 Page : 4/16

Échelle : 1:200

Existant : Implantation  
Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

**ABORDS & IMPLANTATION**

- Graviers
- Dalles béton
- Dalles gazon
- Engazonnement
- Arbre caduque hautes tiges
- Conifère
- Arbustes
- Limite de propriété
- Axe voirie double sens
- Haie d'essences régionales
- Clôture
- Filet d'eau
- Bordure haut
- Bordure bas
- Cadastre
- Pavé gaz
- Piquet bus
- Point de niveau
- Taque hydrant
- Pavé eau
- Taque
- Avaloir
- Seuil
- Sous-corniche
- Couvre-mur
- Faîte
- Taque d'égout
- Poteau électrique
- Niveau sol



**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

|                            |                            |                           |                           |
|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Maître de l'ouvrage</b> | <b>Adresse du chantier</b> | <b>Section cadastrale</b> | <b>Avant-projet</b>       |
|                            | Rue Grande 101             | LA LOUVIÈRE   DIV 9       | <input type="checkbox"/>  |
|                            | 7110 Bousoit               | Section B   22k           | <b>Permis d'urbanisme</b> |
|                            | HAINAUT - Belgique         |                           | <input type="checkbox"/>  |
|                            |                            |                           | <b>Exécution</b>          |
|                            |                            |                           | <input type="checkbox"/>  |

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillat. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI  
 Numéro dossier : 210  
 Export : 06-09-21  
 Format : A3 Page : 5/16

**Échelle : 1:200**

**Projeté : Implantation**  
 Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant Coupe en travers EE (1/100) - Annexe 8

**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bols seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

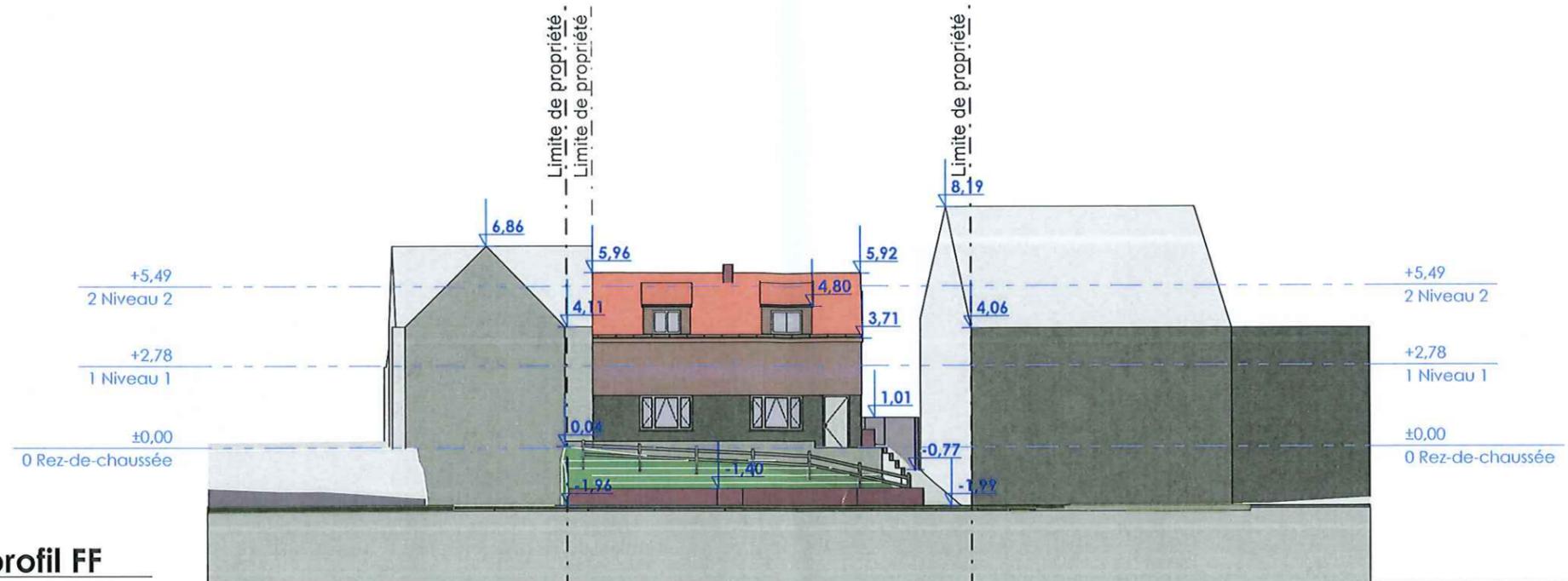
Format : A3 Page : 6/16

Échelle : 1:200, 1:100

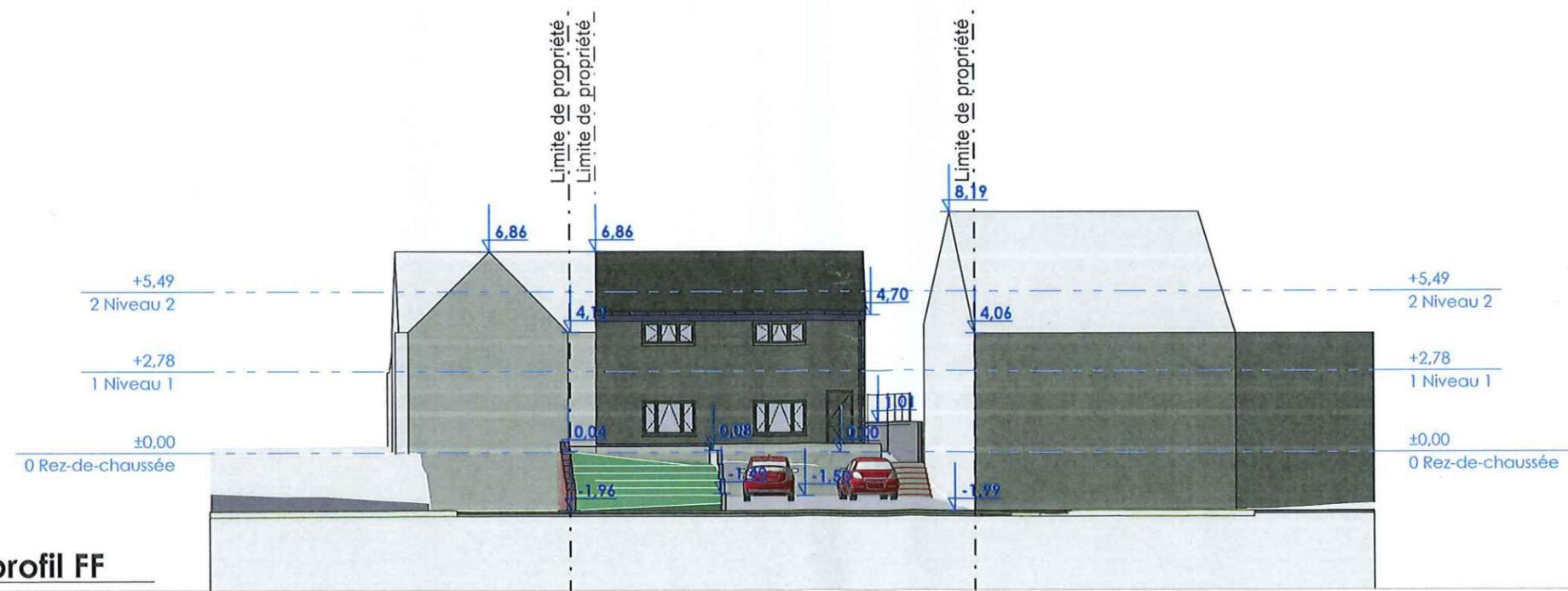
Coupes de profil

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

Existant Coupe profil FF



Projeté Coupe profil FF



Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

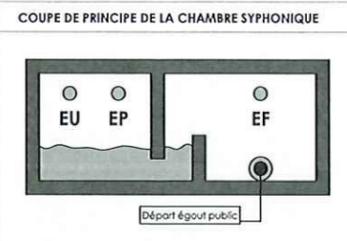
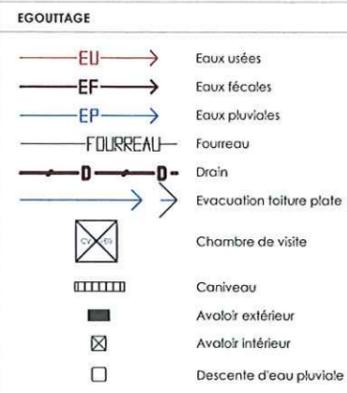
Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

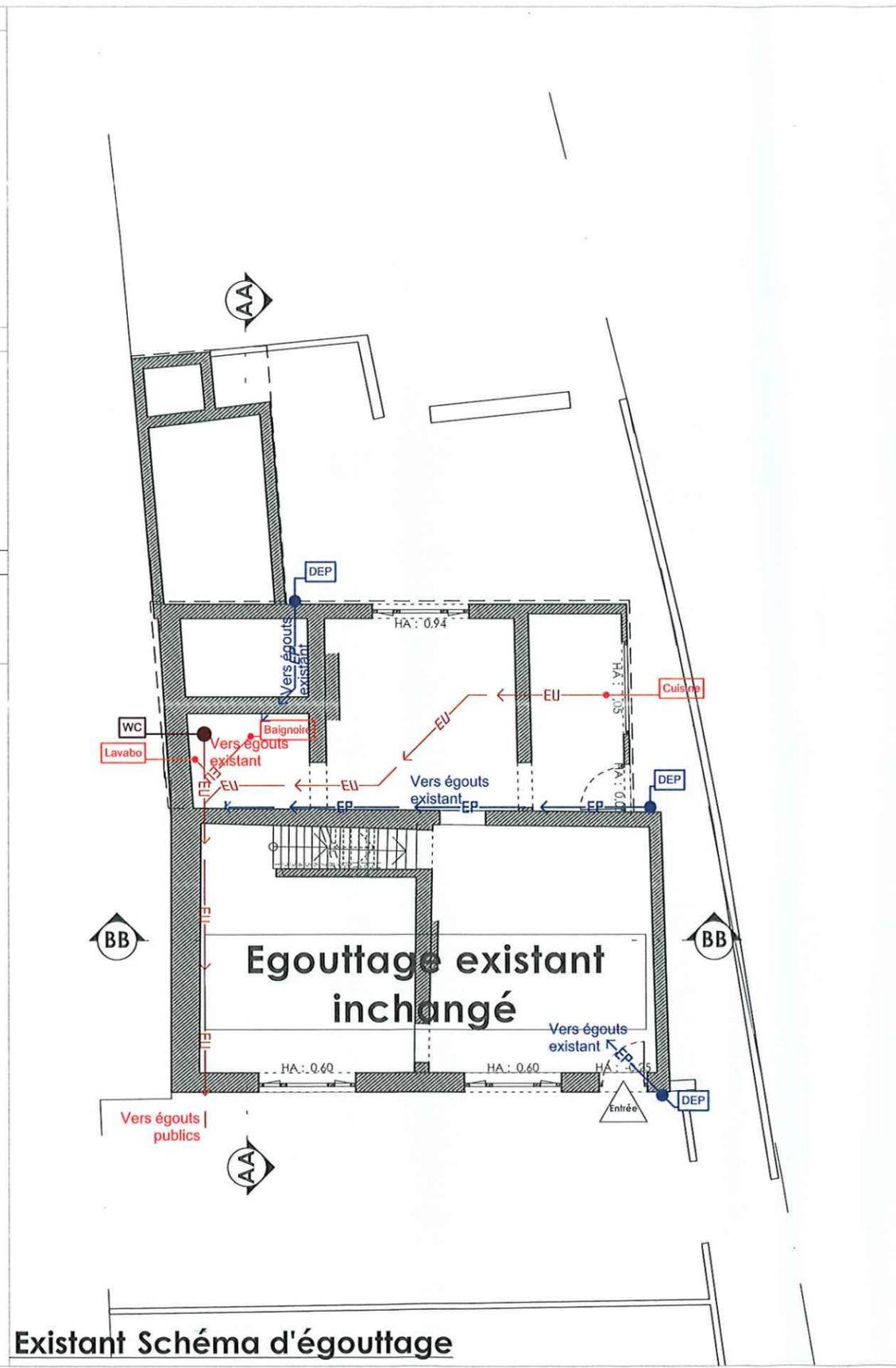
- Avant-projet
- Permis d'urbanisme
- Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

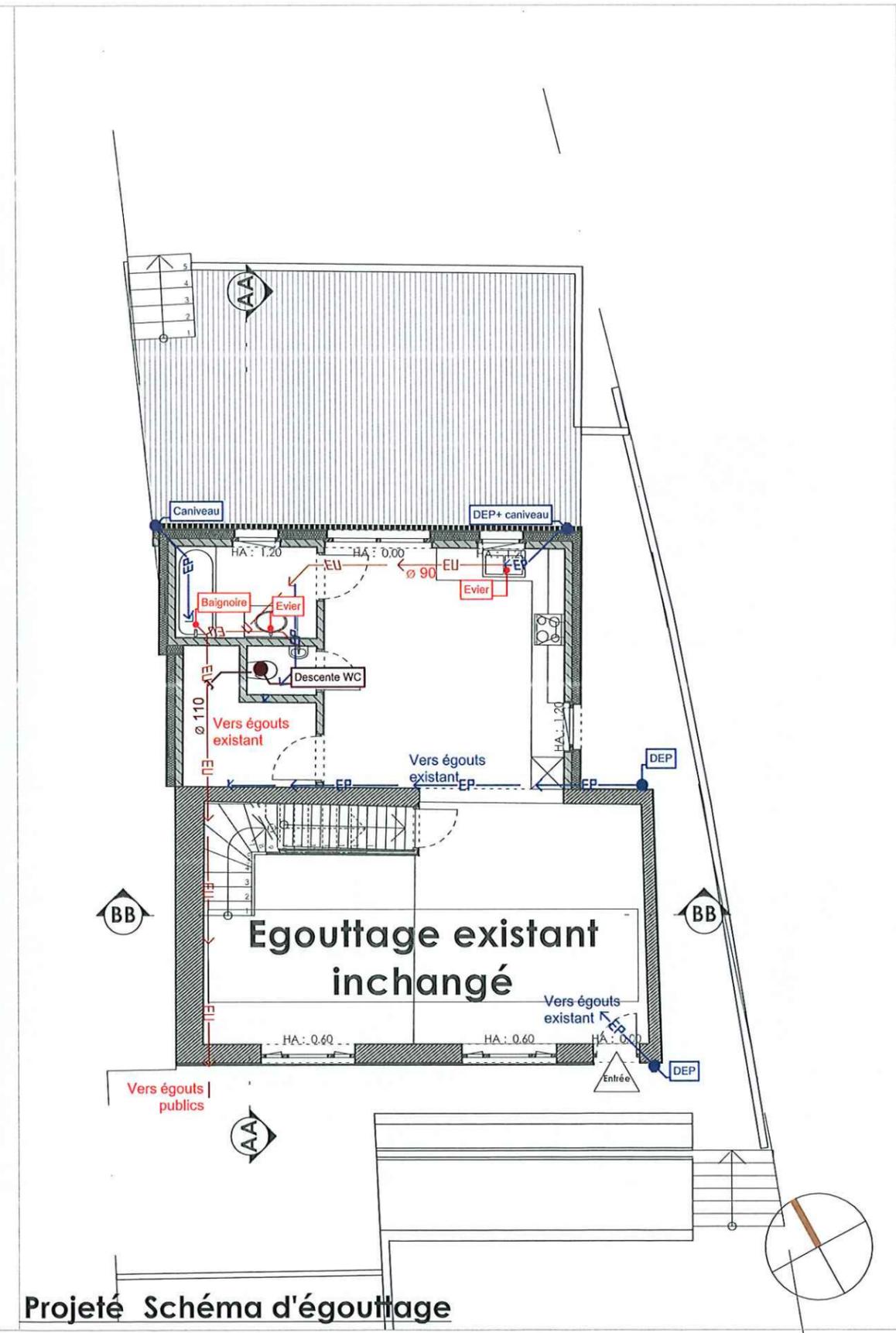
Dessinateur : JMI  
Numéro dossier : 210  
Export : 06-09-21  
Format : A3 Page : 7/16



Dans la situation actuelle, les investigations nécessaires en vue de vérifier le bon fonctionnement des tuyaux non visibles, n'ont pas pu être effectuées. Le Maître d'ouvrage est tenu de vérifier le bon fonctionnement du réseau existant. Dans le cas d'un réseau existant serait insuffisant, le M.O. entreprendra les travaux nécessaires et en avertira l'architecte.



Existant Schéma d'égouttage



Projeté Schéma d'égouttage

**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

Architecte  
10  
1

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier  
Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale  
LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet  
Permis d'urbanisme  
Exécution

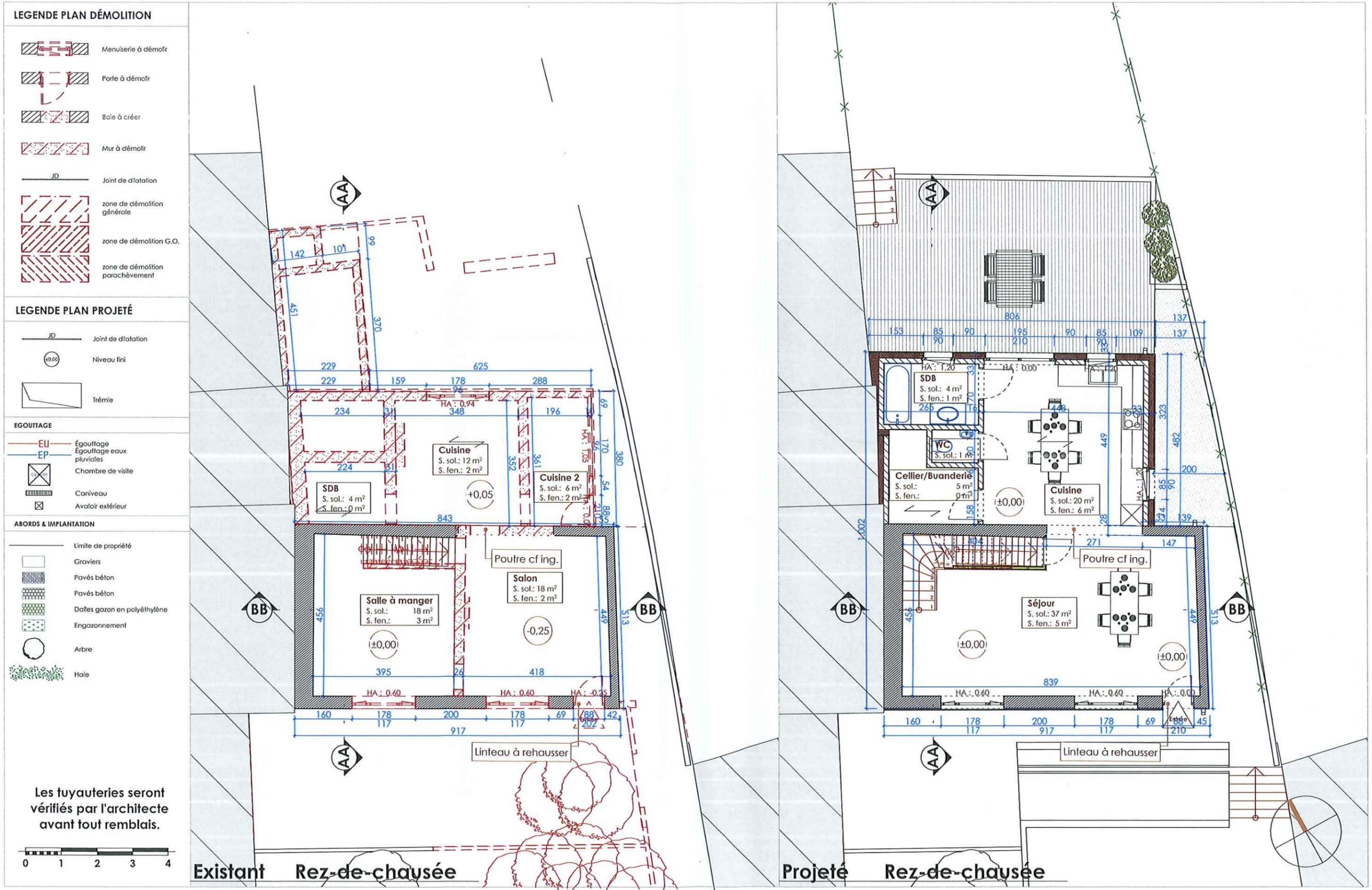
La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I  
Numéro dossier : 210  
Export : 06-09-21  
Format : A3 Page : 8/16

Échelle : 1:100

**Schéma d'égouttage**

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

|            |                     |                     |                     |                    |  |                  |             |
|------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--|------------------|-------------|
| Architecte | Maître de l'ouvrage | Adresse du chantier | Section cadastrale  | Avant-projet       | La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caoutchouc. Tous les bols seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. | Dessinateur :    | JM I        |
|            |                     | Rue Grande 101      | LA LOUVIÈRE   DIV 9 | Permis d'urbanisme |  | Numéro dossier : | 210         |
|            |                     | 7110 Bousoit        | Section B   22k     | Exécution          |  | Export :         | 06-09-21    |
|            |                     | HAINAUT - Belgique  |                     |                    | Format :   | A3               | Page : 9/16 |

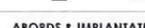
**LEGENDE PLAN DÉMOLITION**

-  Menuiserie à démolir
-  Porte à démolir
-  Boîte à créer
-  Mur à démolir
-  Joint de dilatation
-  zone de démolition générale
-  zone de démolition G.O.
-  zone de démolition parachèvement

**LEGENDE PLAN PROJETÉ**

-  Joint de dilatation
-  Niveau fini
-  Trémie

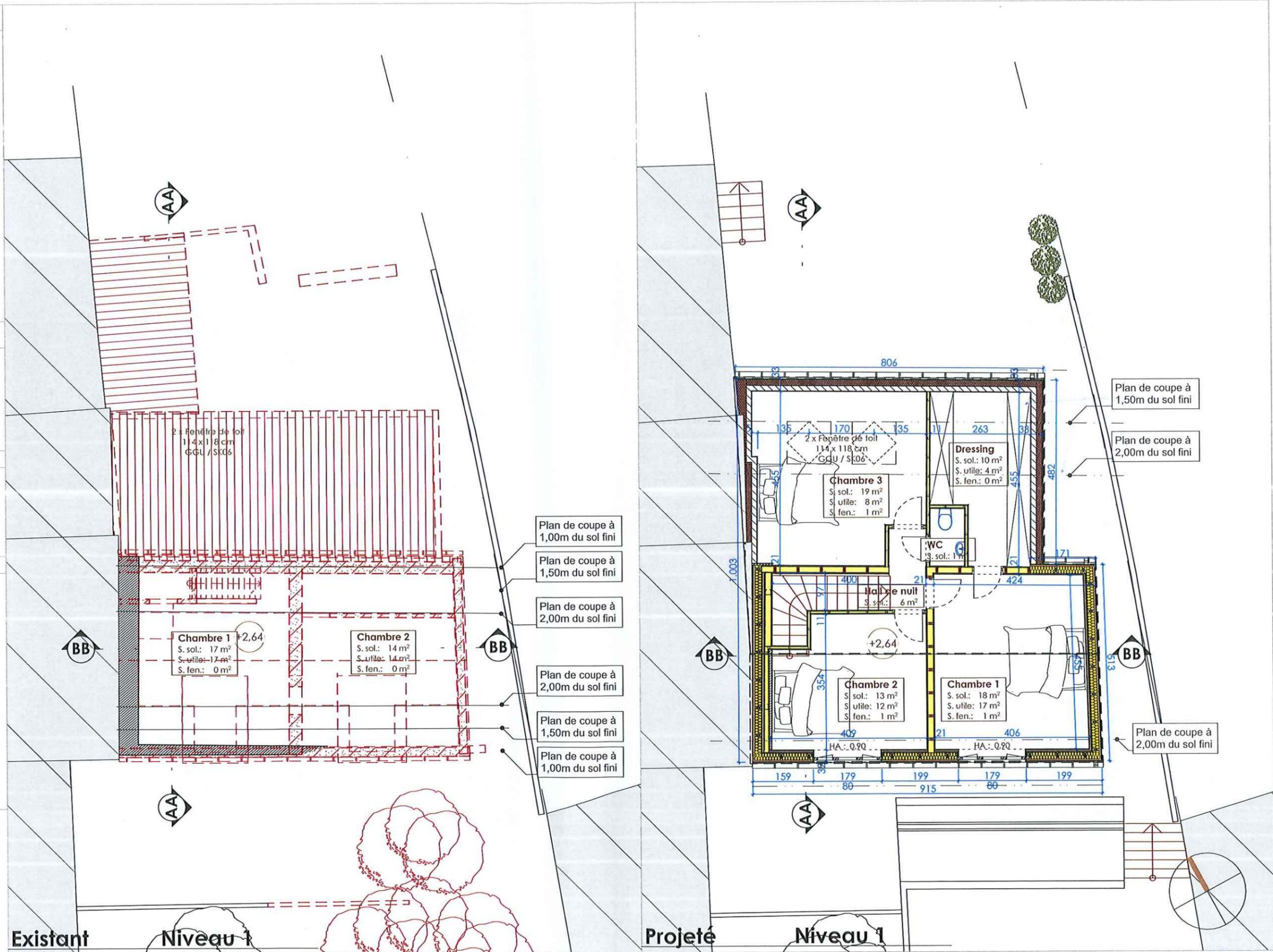
**EGOUTTAGE**

-  Égouttage
-  Égouttage eaux pluviales
-  Chambre de visite
-  Caniveau
-  Avaloir extérieur

**ABORDS & IMPLANTATION**

-  Limite de propriété
-  Graviers
-  Pavés béton
-  Pavés béton
-  Dalles gazon en polyéthylène
-  Engazonnement
-  Arbre
-  Haie
-  Taque d'égout
-  Poteau électrique
-  Niveau terrain

Les tuyauteries seront vérifiées par l'architecte avant tout remblais.



**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bols seront traités longiclide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévoindra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 10/16

Échelle : 1:100

Niveau 1

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.

# Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillier. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

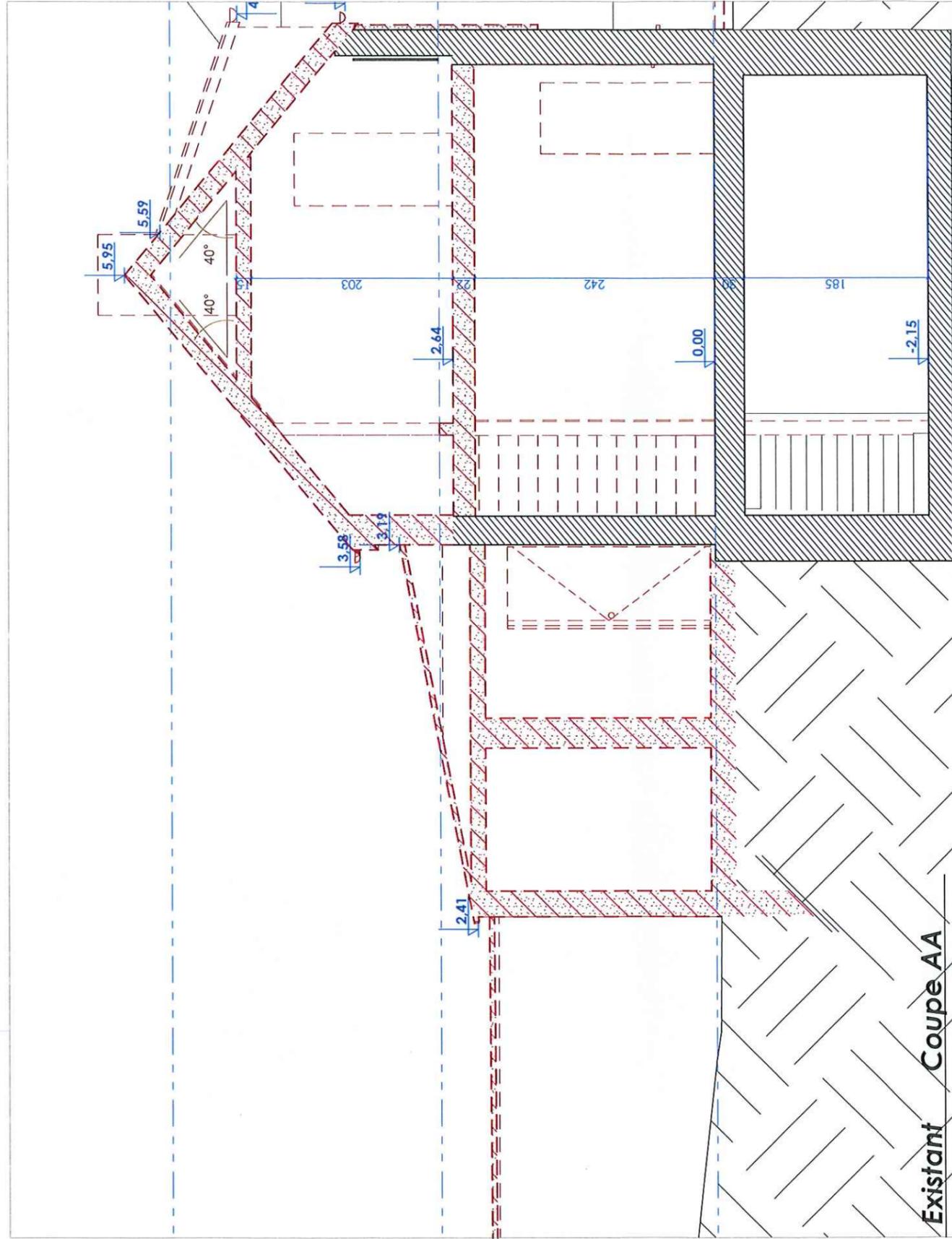
Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 11/16

Échelle : 1:50



Ext. - Tuiles terre cuite noir  
2 cm - lattage  
2 cm - contre-lattage  
20 cm - laine minérale  
- frein-vapeur  
2 cm - lattage  
1.3 cm - plaque de plâtre  
Int.

Ext. - Enduit  
4 cm - Fibres de bois  
18 cm - Chevronnage & Laine de roche  
2 cm - OSB  
5 cm - Lattage technique int  
1 cm - Plaque de plâtre  
Int.

Int. - Plâtre  
1.4 cm - Blocs bétons  
1.6 cm - EPS  
2 cm - Enduit  
Ext.

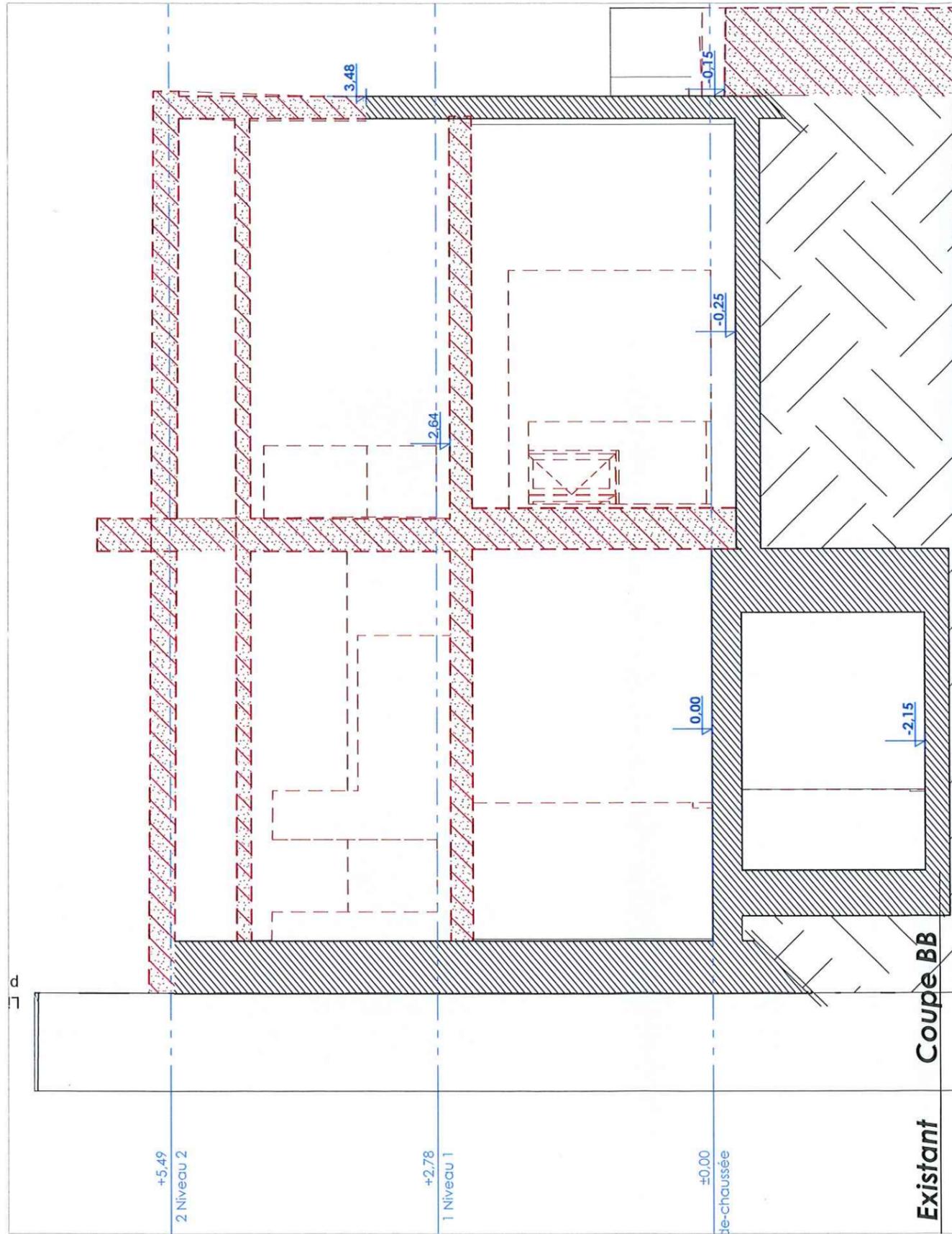
Int. - Revêtement de sol  
8 cm - Chape de pose  
15 cm - PUR  
25 cm - Béton  
1 cm - Polyéthylène  
25 cm - Emplèvement  
Ext.

Fondation à calculer par ingénieur

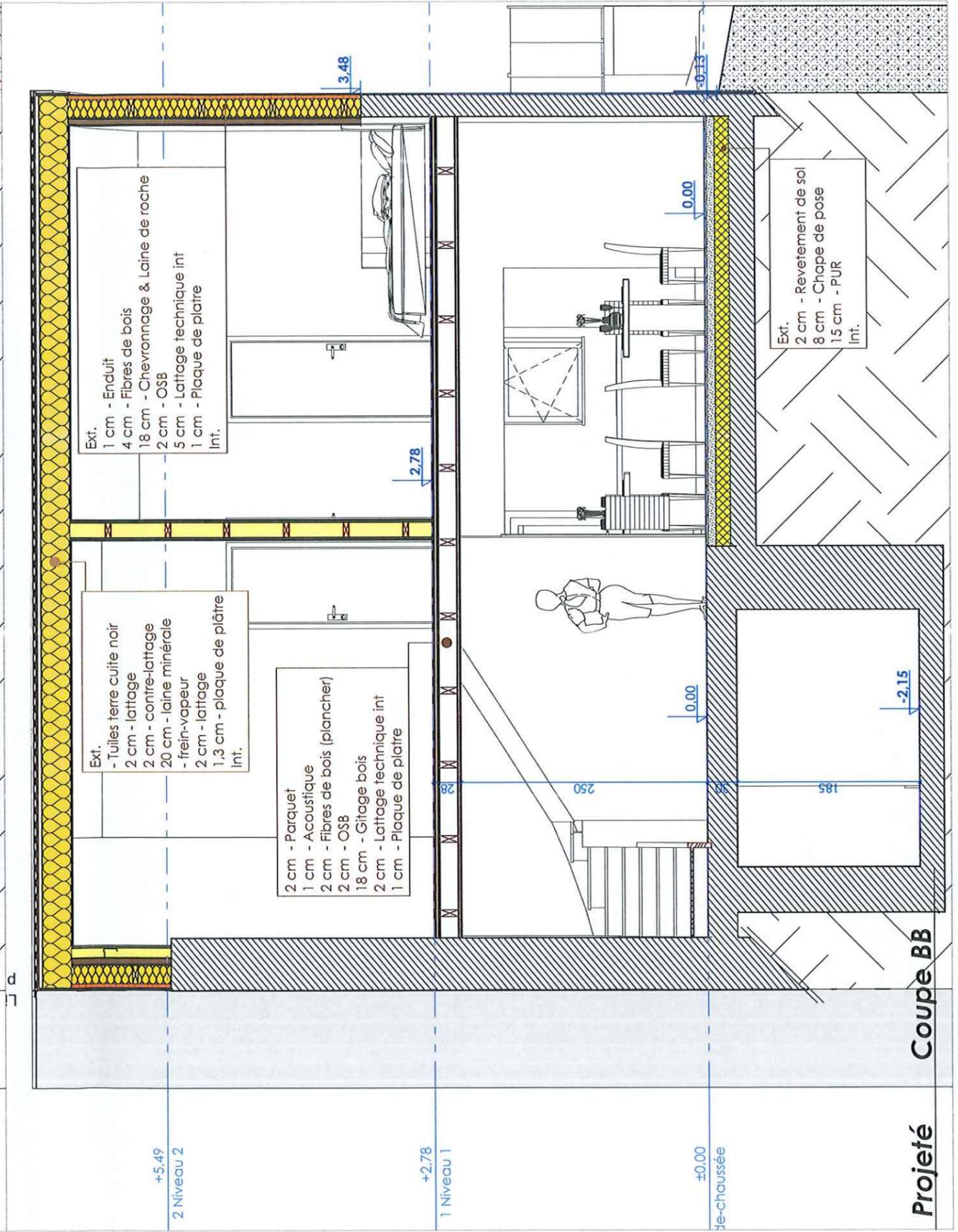
Projeté Coupe AA

Coupe AA

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant Coupe BB



Projeté Coupe BB

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101  
7110 Bousoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillots. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

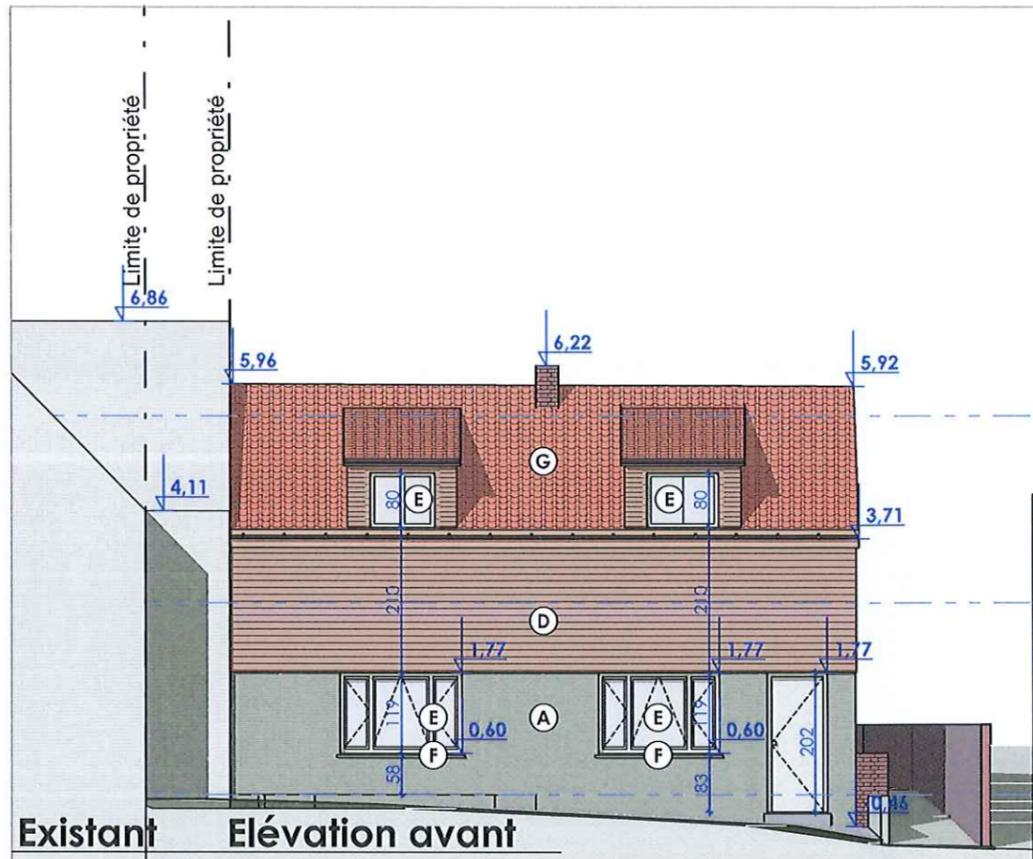
Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 12/16

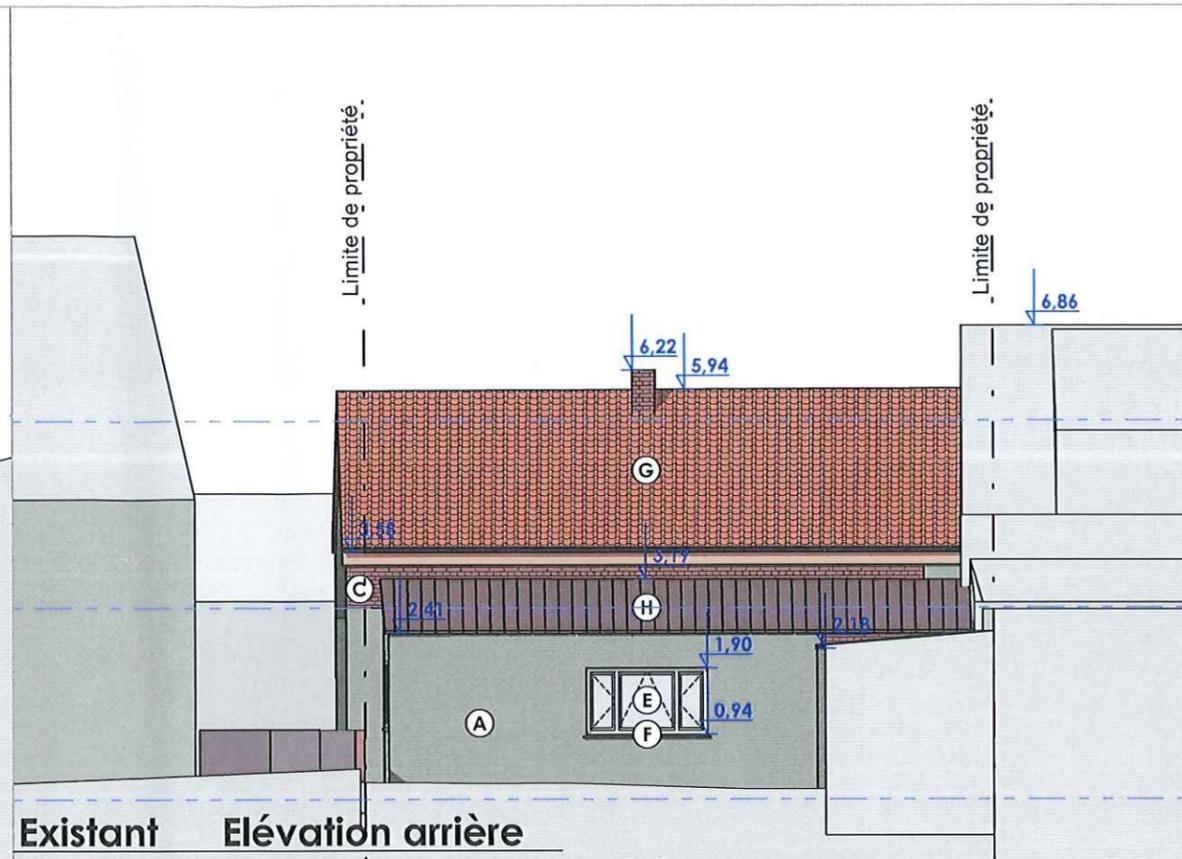
Échelle : 1:50

Coupe BB

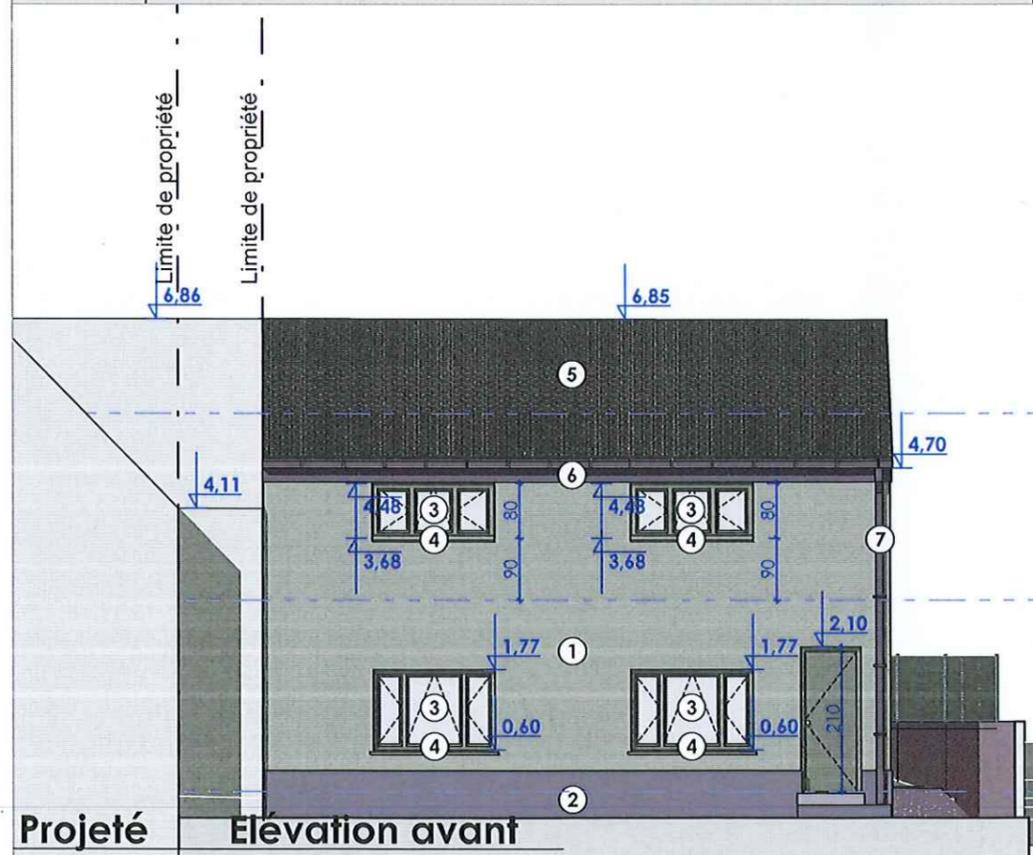
Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



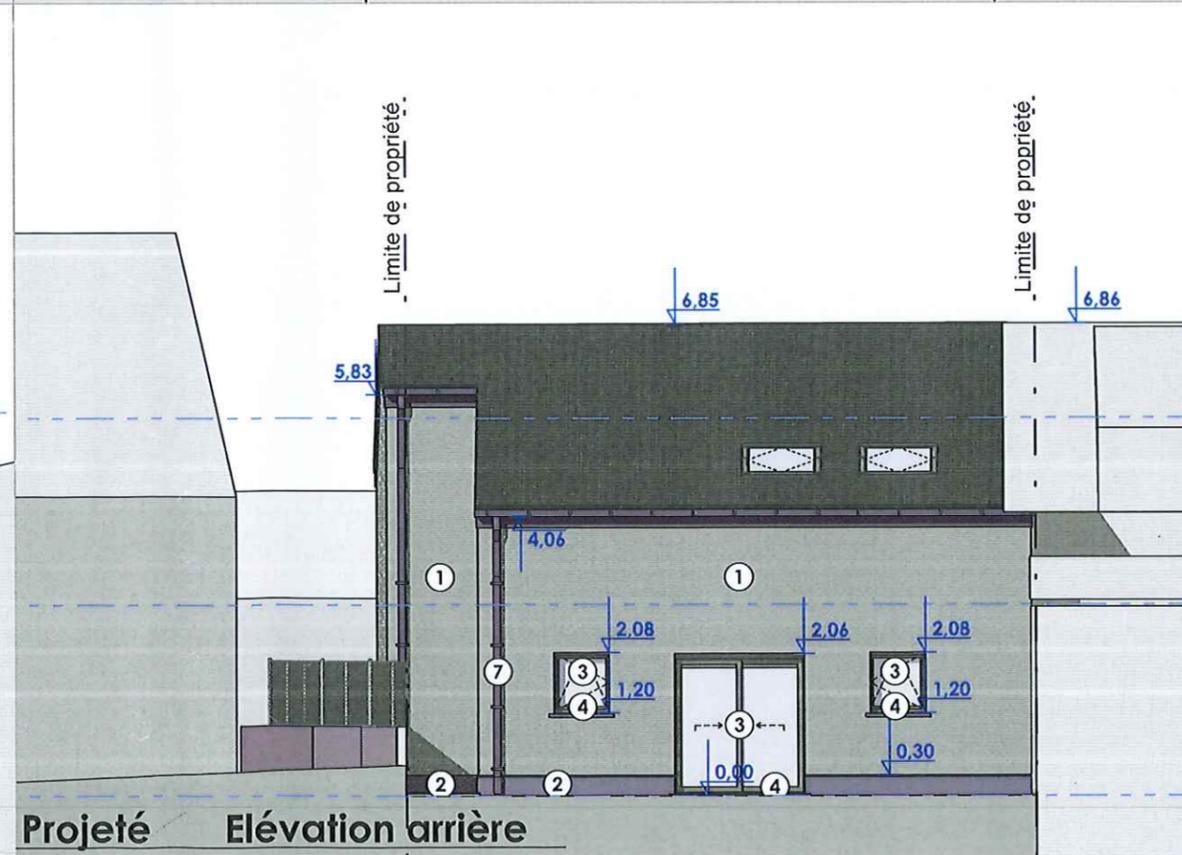
Existant Elévation avant



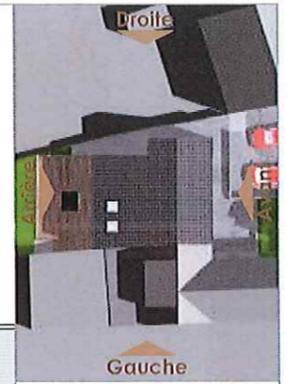
Existant Elévation arrière



Projeté Elévation avant



Projeté Elévation arrière



| Projeté |  |
|---------|--|
| ①       | Revêtement principal en cimentage gris         |
| ②       | Soubassement en gris                           |
| ③       | Menuiseries en PVC gris                        |
| ④       | Seuils en pierre bleue                         |
| ⑤       | Toiture en Tuiles terre cuite noir             |
| ⑥       | Rives en zinc prépatiné quartz                 |
| ⑦       | Descente d'eaux pluviales (DEP) en gris quartz |

| Existant |   |
|----------|---|
| ①        | Revêtement principal en enduit fon blanc  |
| ②        | Blocs béton gris                          |
| ③        | Briques rouge brun                        |
| ④        | Revêtement secondaire en barçage fon brun |
| ⑤        | Menuiseries en Bois peint en gris         |
| ⑥        | Seuils fenêtres pierre bleue              |
| ⑦        | Toiture en Tuiles terre cuite rouge       |
| ⑧        | Toiture en asbeste ciment gris            |

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Section cadastrale

Avant-projet

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydraulique et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra par écrit l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JMI

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 13/16

Rue Grande 101

7110 Bousoit

HAINAUT - Belgique

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |

Section B | 22k

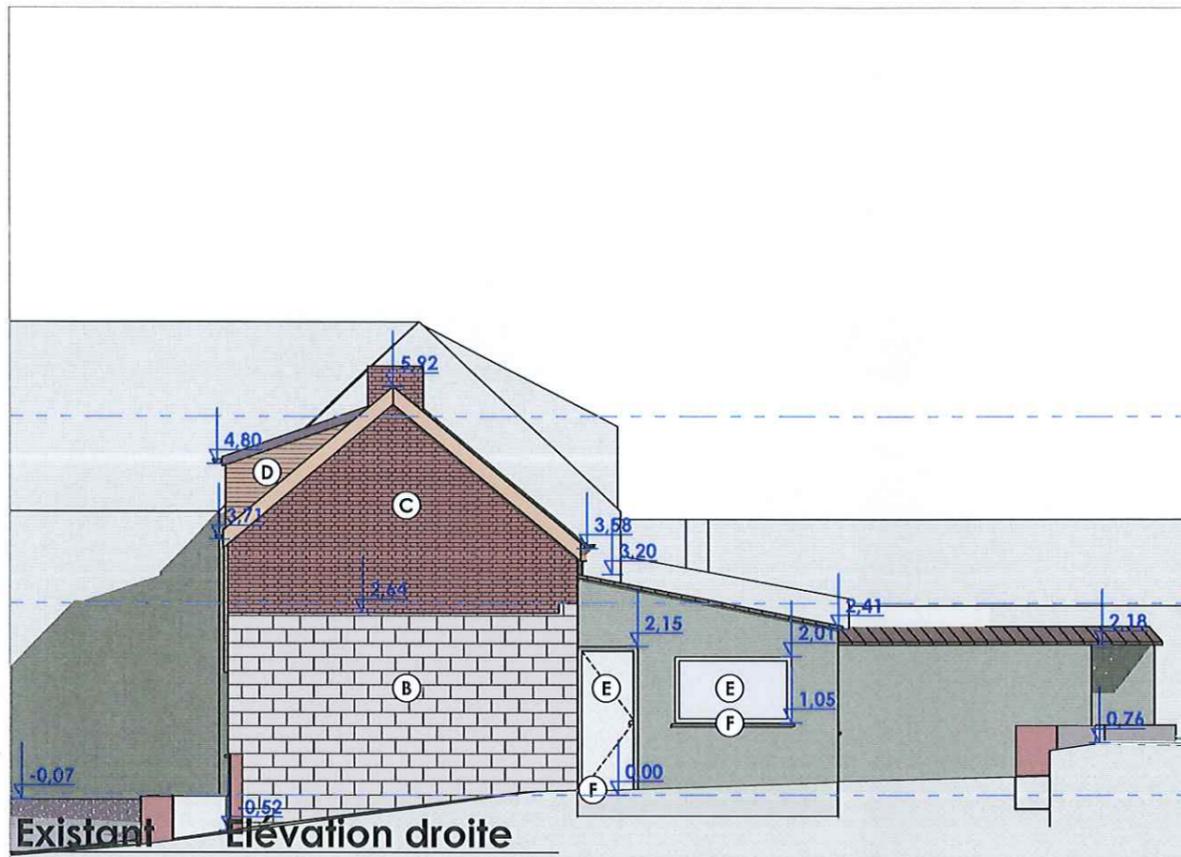
Permis d'urbanisme

Exécution

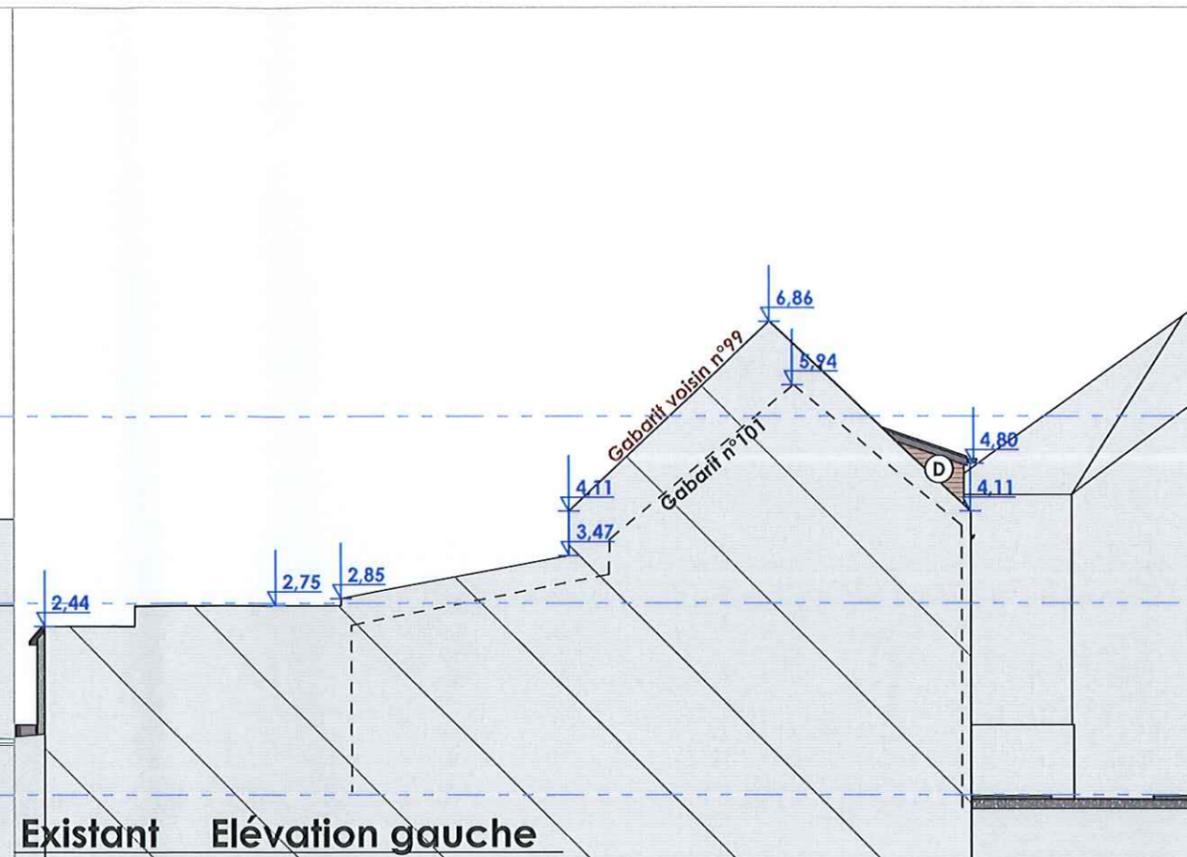
Échelle : 1:100

Elévations (Avant et arrière)

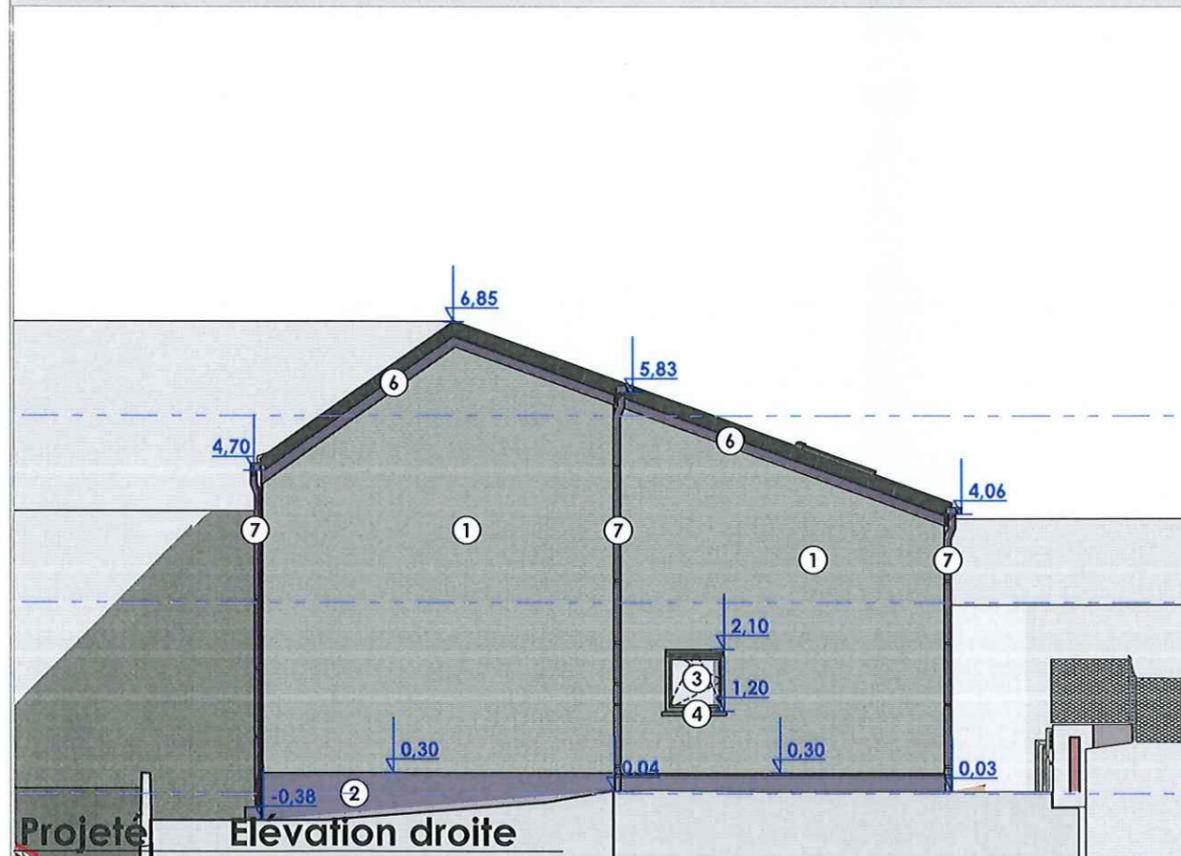
Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



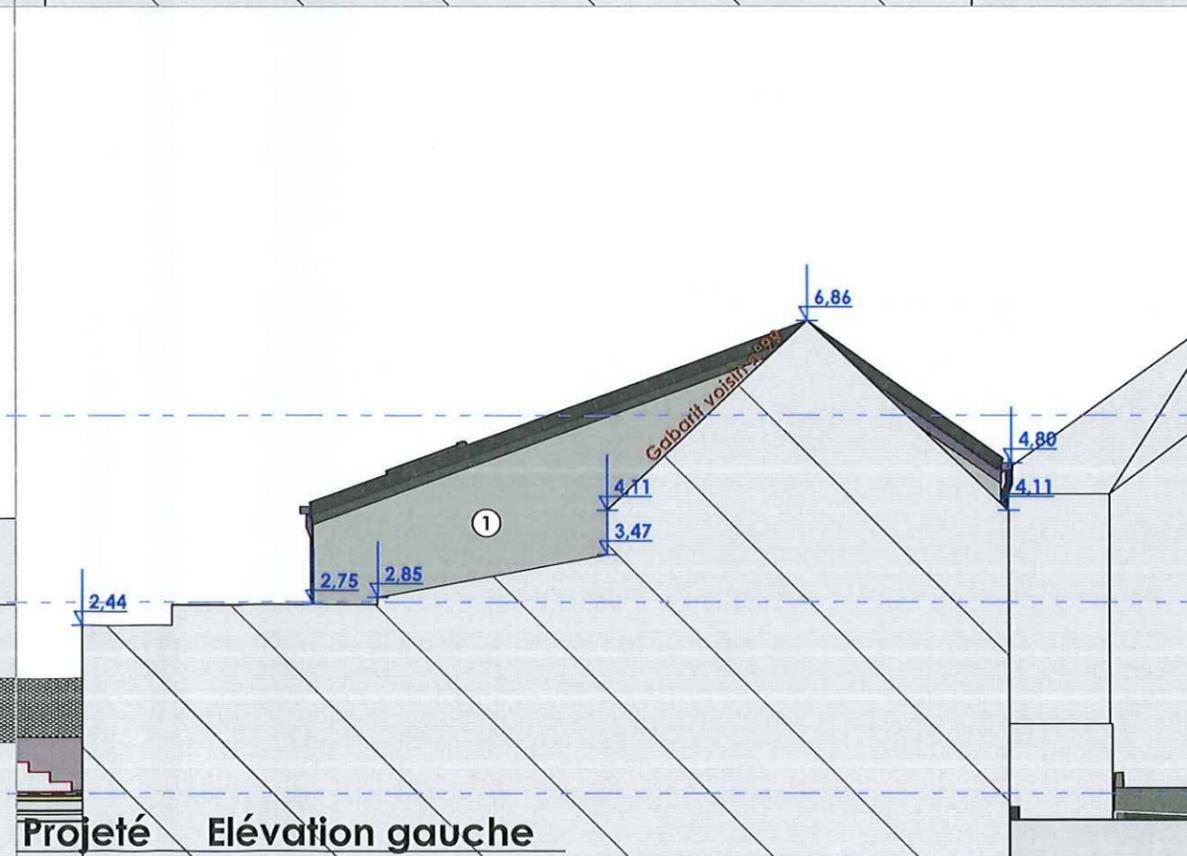
Existant Élévation droite



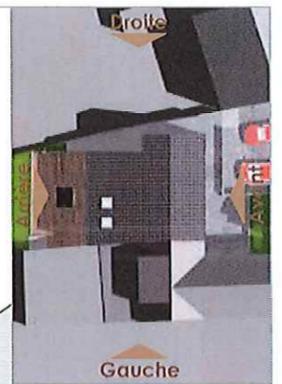
Existant Élévation gauche



Projeté Élévation droite



Projeté Élévation gauche



Gauche

- Projeté**
- ⑥ Rives en zinc prépatiné quartz
  - ⑦ Descente d'eaux pluviales (DEP) en gris quartz
- Existant**
- ① Revêtement principal en cimentage gris
  - ② Soubassement en gris
  - ③ Menuiseries en PVC gris
  - ④ Seuils en pierre bleue
  - ⑤ Toiture en Tuiles terre cuite noir

- Existant**
- ⑥ Seuils fenêtres pierre bleue
  - ⑦ Toiture en Tuiles terre cuite rouge
  - ⑧ Toiture en asbeste ciment gris
- Projeté**
- ① Revêtement principal en enduit ton blanc
  - ② Blocs béton gris
  - ③ Briques rouge brun
  - ④ Revêtement secondaire en bardage ton brun
  - ⑤ Menuiseries en Bois peint en gris

**Rehausse simplification du volume principal d'une habitation**

Architecte: [Signature]  
 Maître de l'ouvrage: [Signature]  
 Adresse du chantier: Rue Grande 101, 7110 Boussoit, HAINAUT - Belgique

Section cadastrale: LA LOUVIÈRE | DIV 9 | Section B | 22k

Avant-projet [ ]  
 Permis d'urbanisme [ ]  
 Exécution [ ]

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les portes des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur: JM I  
 Numéro dossier: 210  
 Export: 06-09-21  
 Format: A3 Page: 14/16

Échelle: 1:100

**Élévations (Droite et gauche)**

Ce document ne peut être transmis à un tiers, utilisé ou modifié sans l'autorisation écrite de l'architecte.



Existant



Projeté

Simulation solaire le 20 août - 15h00

Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier  
 Rue Grande-101  
 7110 Boussoit  
 HAINAUT - Belgique

Section cadastrale  
 LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
 Section B | 22k

Avant-projet   
 Permis d'urbanisme   
 Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de caillor. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra par écrit l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I  
 Numéro dossier : 210  
 Export : 06-09-21  
 Format : A3 Page : 15/16

### Listes des surfaces (Existant)

| Etage           | Nom de la pièce | Surface au sol | Surface exploitable (hauteur min. 2,1m) | Volume    | Surface vitrage | (14V+16T)/S. |
|-----------------|-----------------|----------------|---|-----------|-----------------|--------------|
| Sous-sols       | Caves           | 11,07          | 0,00                                    | 23,80     | 0,00            | 0,00         |
| Rez-de-chaussée | Cuisine         | 12,16          | 12,16                                   | 30,07     | 1,53            | 1,77         |
| Rez-de-chaussée | Cuisine 2       | 6,13           | 6,13                                    | 15,21     | 1,47            | 3,35         |
| Rez-de-chaussée | Salle à manger  | 17,85          | 17,85                                   | 43,97     | 2,72            | 2,14         |
| Rez-de-chaussée | Salon           | 18,41          | 18,41                                   | 45,53     | 1,87            | 1,42         |
| Rez-de-chaussée | SDB             | 4,09           | 4,09                                    | 10,03     | 0,00            | 0,00         |
| Niveau 1        | Chambre 1       | 16,59          | 16,59                                   | 39,97     | 0,86            | 0,72         |
| Niveau 1        | Chambre 2       | 13,78          | 13,78                                   | 32,98     | 0,86            | 0,87         |
|                 |                 | 100,08 m²      | 89,01 m²                                | 241,56 m³ |                 |              |

### Listes des surfaces (Projeté)

| Etage           | Nom de la pièce   | Surface au sol | Surface exploitable (hauteur min. 2,1m) | Volume    | Surface vitrage | (14V+16T)/S. |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-----------|-----------------|--------------|
| Sous-sols       | Caves             | 11,07          | 0,00                                    | 23,80     | 0,00            | 0,00         |
| Rez-de-chaussée | Cellier/Buanderie | 5,05           | 5,05                                    | 12,52     | 0,00            | 0,00         |
| Rez-de-chaussée | Cuisine           | 20,17          | 20,17                                   | 50,03     | 5,24            | 3,64         |
| Rez-de-chaussée | SDB               | 4,50           | 4,50                                    | 11,16     | 0,73            | 2,27         |
| Rez-de-chaussée | Séjour            | 37,00          | 37,00                                   | 91,70     | 4,59            | 1,74         |
| Rez-de-chaussée | WC                | 1,17           | 1,17                                    | 2,90      | 0,00            | 0,00         |
| Niveau 1        | Chambre 1         | 18,19          | 17,29                                   | 43,22     | 1,43            | 1,10         |
| Niveau 1        | Chambre 2         | 13,33          | 12,44                                   | 31,51     | 1,43            | 1,50         |
| Niveau 1        | Chambre 3         | 19,10          | 8,48                                    | 37,57     | 1,95            | 1,43         |
| Niveau 1        | Dressing          | 10,25          | 4,06                                    | 19,80     | 0,00            | 0,00         |
| Niveau 1        | Hall de nuit      | 5,77           | 5,77                                    | 13,90     | 0,00            | 0,00         |
| Niveau 1        | WC                | 1,31           | 1,31                                    | 3,15      | 0,00            | 0,00         |
|                 |                   | 146,91 m²      | 117,24 m²                               | 341,26 m³ |                 |              |

### Surfaces de l'enveloppe ext.

Surfaces existantes :

- façade avant : 33m²
- façade droite : 34m²
- façade arrière : 31m²
- façade gauche : 49m²
- Sol : 78m²
- Toiture : 81m²
- joues lucarnes : 3,44m²

Surfaces isolées :

- façade avant : 10m²
- façade droite : 36m²
- façade arrière : 27,5m²
- façade gauche : 5m²
- Sol : 53m²
- Toiture : 86m²

217,5m²/309,44m² = 70%

Total : 309,44m²

Total : 217,5m²

### Aspect extérieur du bâtiment

#### Existant

- (A) Revêtement principal en enduit ton blanc
- (B) Blocs béton gris
- (C) Briques rouge brun
- (D) Revêtement secondaire en bardage ton brun
- (E) Menuiseries en Bois peint en gris
- (F) Seuils fenêtres pierre bleue
- (G) Toiture en Tuiles terre cuite rouge
- (H) Toiture en asbeste ciment gris

#### Projeté

- (1) Revêtement principal en cimentage gris
- (2) Soubassement en gris
- (3) Menuiseries en PVC gris
- (4) Seuils en pierre bleue
- (5) Toiture en Tuiles terre cuite noir
- (6) Rives en zinc prépatiné quartz
- (7) Descente d'eaux pluviales (DEP) en gris quartz

### Remarques importantes

1. Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux, pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux, les métrés, et portera la mention 'plan d'exécution'.
2. Dès l'octroi du permis de bâtir, et afin que l'auteur de projet puisse établir le plan d'exécution, le maître de l'ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée. De même, il prévendra l'architecte huit jours avant le début des travaux afin qu'il assure la direction technique de ceux-ci.
3. Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études se font en dehors de la mission de l'architecte et sont commandées par le maître de l'ouvrage.
4. Avant le début des travaux, le maître de l'ouvrage souscrita les assurances nécessaires couvrant les responsabilités civiles et professionnelles des intervenants au permis de bâtir ainsi que les troubles éventuels de voisinage. Le chantier ou le bâtiment sera assuré contre les risques d'incendie, dégât des eaux, tempête, grêle, neige, bris de vitrage, R.C. immeuble, dommages corporels aux visiteurs, dommages accidentels aux marchandises et éventuellement, chômage commercial.
5. Le point de départ de la responsabilité décennale est fixé à la date de la réception provisoire qui vaudra agréation des ouvrages. L'architecte n'assume aucune conséquence pécuniaire consécutive aux défectuosités des autres partenaires à l'acte de bâtir.
6. Les travaux sont exécutés selon les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges édité par la Fédération Royale des Architectes de Belgique, du cahier général des charges édité par le Centre Scientifique et Technique de la Construction, des spécifications techniques unifiées éditées par l'Institut National du Logement, ainsi que des normes belges en vigueur. L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans. En ce qui concerne les planchers préfabriqués, l'entrepreneur prévoit les renforcements nécessaires ou soutient des cloisons, murs, charpentes et autres charges ainsi que toutes suggestions relatives au système choisi.
7. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra par écrit l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.
8. La détermination des limites de propriété, de mitoyenneté, de servitudes, etc. est donnée à titre indicatif et sera établie par le géomètre à la demande du maître de l'ouvrage.
9. Ce jeu de documents (comportant 16 pages) ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de l'auteur de projet. Celui-ci conserve en toute hypothèse, la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception.
10. Conformément à l'article D.IV.71 et l'article D.IV.72, du CoDT, il est rappelé que le début des travaux relatifs aux constructions nouvelles, en ce compris l'extension de l'emprise au sol de constructions existantes, est subordonné à l'indication sur place de l'implantation par les soins du collège communal. Le collège communal indique l'implantation sur place avant le jour prévu pour le commencement des actes et travaux. Il est dressé procès-verbal de l'indication. Le titulaire du permis avertit, par envoi, le collège communal et le fonctionnaire délégué du début des actes et travaux, quinze jours avant leur commencement.
 

Le demandeur accompagne sa demande écrite d'un plan d'implantation côté reprenant le levé topographique des repères visibles, implantés aux angles délimitant la future construction, des repères de niveaux ainsi que deux points de référence fixes situés en bordure de terrain permettant un contrôle a posteriori. Ce plan est dressé et signé par un géomètre (par l'architecte/par l'entrepreneur chargé du gros-œuvre). Il est contresigné par le demandeur, le maître de l'ouvrage et l'entreprise qui exécute les travaux. L'indication de l'implantation devra être respectée lors de l'érection des bâtiments et ouvrages.

11. Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur reconnaissent avoir pris connaissance de ces remarques et les approuvent entièrement. Ils signent cet article en reprenant la mention 'lu et approuvé'.

**Sécurité incendie**  
Sauf dans le cas d'habitation unifamiliale : une baie de ventilation débouchant à l'air libre, d'une section de 1 m² minimum, sera placée en partie supérieure de chaque cage d'escalier intérieure. La commande de son dispositif d'ouverture et de fermeture sera manuelle (boulon-poussoir) et placée de façon bien visible au niveau d'évacuation. Pour une mise en place suivant les règles de bonne pratique, il y a lieu de se référer à la norme NBN S21-208-3. L'exutoire sera placé en respectant les points suivants :  
- l'ouvrage sera situé au minimum à 1 m de hauteur par rapport au niveau du dernier plancher desservi par la cage d'escalier ;  
- l'exutoire sera lombant vers l'extérieur et l'axe d'ouverture doit être situé en partie inférieure ;  
- l'ouverture sera d'un minimum 45°.

**Nature des matériaux**  
REI 60 : Eléments de structure + parois de la cage d'escaliers  
R60 : planchers intérieurs des logements  
EI60 : parois de séparations entre logements  
R30 : Eléments de structure de la toiture + escaliers et poêles  
EI30 : porte située dans les parois de séparations, parois porteuses...  
EI 30 ou stables au feu 1/2h : les plafonds ou faux-plafonds dans les chemins d'évacuation (cage d'escalier commune, couloirs communs...) et les faux-plafonds dans la surface commerciale si celle-ci est accessible au public.  
Les façades présenteront une classe de réaction au feu D-s3-d1  
Revêtement de toiture Proof(11)

### Légendes des plans

|       |             |                   |                  |             |              |             |              |                 |               |            |
|-------|-------------|-------------------|------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-----------------|---------------|------------|
| Béton | Blocs béton | Blocs terre cuite | Silico calcaire  | Maçonnerie  | Brique       | Pierre      | Pierre bleue | Sable/stabilisé | Terre         | Drain      |
| Bois  | OSB         | Rupture thermique | Verre cellulaire | Isolant EPS | EPS graphité | Isolant XPS | Isolant PUR  | Laine de roche  | Fibre de bois | Démolition |

### Rehausse simplification du volume principal d'une habitation

Architecte

Maître de l'ouvrage

Adresse du chantier

Rue Grande 101  
7110 Boussoit  
HAINAUT - Belgique

Section cadastrale

LA LOUVIÈRE | DIV 9 |  
Section B | 22k

Avant-projet

Permis d'urbanisme

Exécution

La nature et la résistance du sol sont à vérifier sur place. Drainage à prévoir suivant la nature du sol. Les éléments en béton armé et en acier ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont à exécuter suivant les plans d'un ingénieur spécialisé sous responsabilité de l'entrepreneur. Toutes les parties des murs en contact avec les terres sont à enduire d'un cimentage hydrofuge et de deux couches de coaltar. Tous les bois seront traités fongicide et insecticide. Avant l'exécution des travaux l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion.

Dessinateur : JM I

Numéro dossier : 210

Export : 06-09-21

Format : A3 Page : 16/16

137650€